



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 21 juin 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Jacques Mézard s'engage sur un calendrier de paiements des aides PAC

—

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a présenté aujourd'hui un calendrier de paiements pour mettre fin aux retards de paiements de la PAC accumulés depuis 2015.

Jacques Mézard ne sous-estime pas les raisons qui ont conduit à ce retard, mais entend corriger cette situation en prenant des engagements précis.

Pour ce faire, le ministre a demandé à l'Agence de Services et de Paiements (ASP) de renforcer sans délai les moyens humains mobilisés sur le chantier de l'instrumentation des aides PAC pour que l'ASP et son prestataire informatique renforcent leur capacité à traiter en parallèle les chantiers de paiement du premier et du deuxième pilier de la PAC. Le ministre veillera aussi à ce que les services d'économie agricole aient les moyens nécessaires pour traiter ces chantiers en parallèle cet automne.

Les priorités fixées par le Ministre à ses services et à l'ASP sont les suivantes :

1 - Initier les paiements en novembre 2017 pour les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les aides à l'agriculture biologique pour la campagne 2015.

2 - Et dans la foulée, mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que les paiements des MAEC et des aides à l'agriculture biologique 2016 soient payés au plus tard en mars 2018. Le paiement des MAEC 2017 sera initié dès juillet 2018, ce qui signifie que sur ces aides, le calendrier « habituel » sera repris.

3 - Maintenant que la campagne de télé-déclaration est achevée (31 mai 2017), il faut réaliser l'instruction des aides 2017 du premier pilier pour permettre leur paiement dès février 2018. Une ATR sera mise en place mi-octobre 2017 pour « compenser » le non-paiement des avances/acomptes versés habituellement en septembre et octobre.


Quant aux campagnes 2018 et suivantes, le calendrier « habituel » sera retrouvé aussi pour les aides du 1^{er} pilier : avance des paiements directs en octobre et paiement du solde en décembre.

Contacts presse

Service de presse de Jacques MEZARD - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture